

28 novembre 2012

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

POWEO DIRECT ENERGIE

DECLARANT : Sébastien LOUX, Directeur Général Délégué
INSTRUMENT FINANCIER : Droits formant rompus
NATURE DE L'OPÉRATION : Autres types d'opérations (achat de droits formant rompus consécutifs à la fusion de Poweo et de Direct Énergie selon les conditions de parité entérinées par l'AGE du 11/07/2012).
DATE DE L'OPÉRATION : 22 novembre 2012
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 28 novembre 2012
LIEU DE L'OPÉRATION : Hors marché
PRIX UNITAIRE : 263,78 €
MONTANT DE L'OPÉRATION : 263,78 € (1 droit formant rompu)

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des émetteurs à l'AMF."